

<p>Axe</p> <p>0 Animation et conduite de projet</p>	<p>Action 0-1</p> <p>Animation et suivi du PEP Polders et Marais de la Baie du Mont-Saint-Michel</p>
---	--

OBJECTIFS

- Elaboration du programme et dossier de PEP
- Coordination et suivi des actions du PEP
- Gouvernance, concertation et animation
- Montage et élaboration du dossier de PAPI

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

L'équipe projet aura la charge de porter la mise en œuvre du programme d'actions et d'assurer la conduite des études dont le SML est maître d'ouvrage ainsi que la coordination et le suivi des études conduites par des partenaires. L'équipe projet du PEP comprend :

Animation du PEP	1 animatrice PEP – 1 ETP
Appui technique (Saint-Malo Agglomération*)	Service GEMAPI
Appui administratif (CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel*)	Service Environnement, Service Ressources, Direction des services
Appui juridique (CA Mont-Saint-Michel Normandie*)	Service GEMAPI Service Affaires juridiques

*Ces appuis sont définis par une convention de mise à disposition des services établies entre les EPCI membres du SML. Cette mise à disposition est prévue pour un forfait de 400h/an (soit un montant moyen de 12 000 €/an) réparties équitablement entre les 3 EPCI.

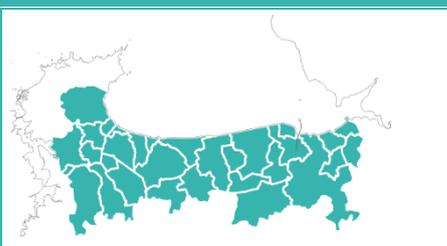
Description

Les missions consistent, une fois le PEP validé, à :

- Assurer le pilotage du PEP et la coordination de toutes les actions,
- Assurer la réalisation ou le pilotage des actions sous maîtrise d'ouvrage du SML et de ses prestataires,
- Vérifier le respect du calendrier des actions et l'ajuster au besoin, gérer les difficultés potentielles,
- Réunir de manière régulière les différents échelons de la gouvernance,
- Définir et superviser les processus de passation et d'exécution des marchés publics,
- Contrôler l'avancement financier et le respect de l'enveloppe financière du projet, alimenter l'Outil de Suivi Administratif et Financier des PAPI,
- Mener les démarches sensibilisation et de concertation,
- Piloter l'élaboration de la stratégie de communication du projet,
- Monter et élaborer le dossier de candidature du PAPI selon les modalités définies dans le cahier des charges PAPI 3 2023.

Indicateurs de suivi / réussite

- Validation du PEP et labellisation du PAPI
- Rapport annuel d'activité
- Nombre d'actions terminées

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2022-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs TTC : 228 000 €

Montant pour les 4 ans d'animation du PEP (de novembre 2022 à novembre 2026)

Financement

Etat (FPRNM) - 50 %	114 000 €
Etat (Fonds Vert en 2023) - 4 %	9 000 €
SML - 46 %	105 000 €

<p>Axe</p> <p>Animation et conduite de projet</p>	<p>Action 0-2</p> <p>Concertation et consultation du public</p>
---	---

OBJECTIFS

- Associer les acteurs publics dans la mise en œuvre du PEP
- Informer sur la démarche PEP/PAPI
- Associer le grand public dans la définition du projet de PAPI consécutif au PEP

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

La concertation des acteurs du territoire est une étape importante dans la construction d'une stratégie globale de réduction et de prévention du risque d'inondation à l'échelle d'un territoire. Elle permet une meilleure prise en compte des vulnérabilités du territoire et participe à l'appropriation des enjeux et connaissances par tous.

Description

Afin d'informer dans sa volonté de s'engager dans une démarche de PEP/PAPI à l'échelle du sud de la baie du Mont-Saint-Michel, le SML a mis en ligne sa lettre d'engagement, adressée au sous-préfet de Saint-Malo (réfèrent Etat du PEP), sur les sites internet des 3 EPCI membres du syndicat. Une boîte mail a également été ouverte : contact.papi.sml@gmail.com pour permettre les échanges avec le plus grand nombre dès la diffusion de la lettre d'engagement.

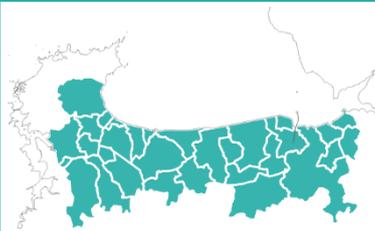
Une première réunion de présentation du projet de PEP sera organisée avant sa validation auprès des maires des communes concernées. D'autres réunions publiques pourraient être mises en place sur la durée de mise en œuvre du PEP. Durant la phase de mise en œuvre du PEP, la création d'un site internet (action 1-7) permettra un canal supplémentaire de diffusion de l'information relative à l'avancée du PEP.

Lors de l'élaboration du dossier de PAPI, la concertation sera formalisée par la mise en ligne du dossier de candidature du PAPI sur une durée minimum de 1 mois. Le SML s'assurera de recueillir et compiler les observations, de prendre en compte les remarques reçues et rédigera un rapport synthétisant les échanges et les suites données. Ce rapport sera intégré au dossier de candidature du PAPI, déposé pour labellisation auprès des services de l'Etat.

Au-delà de la consultation et de la concertation du grand public, le SML a par ailleurs invité à participer les 4 Associations Syndicales Autorisées du territoire dans les comités de pilotage et comités techniques du PEP, et proposera dès que nécessaire la participation à des comités techniques à tous les acteurs publics concernés par les discussions.

Indicateurs de suivi / réussite

- Rédaction du rapport de synthèse de la concertation
- Mise en ligne des résultats issus des actions du PEP

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2022-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 0 €

Financement

(Réalisation en régie par le SML)

<p>Axe</p> <p>0 Animation et conduite de projet</p>	<p>Action 0-3</p> <p>AMO Marchés Publics</p>
---	--

OBJECTIFS

- Accompagnement à la passation et à l'exécution des marchés publics
- Assistance et accompagnement de l'équipe projet

DESCRIPTION DE L'ACTION

↻ Contexte

Dans le cadre du PEP Polders et Marais de la Baie du Mont-Saint-Michel, le SML s'est engagé à porter un programme d'étude ambitieux de 29 actions (hors axe 0) dont 23 sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat. Récemment créé, le SML ne dispose pas encore de service dédié à la commande publique. Les mises à disposition prévues dans le cadre d'une convention entre les EPCI membres du SML (cf action 0-1) ne pourront pas assurer ce suivi. Le SML envisage donc un accompagnement externe pour l'assistance à la passation et à l'exécution des marchés publics nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues dans le PEP.

↻ Description

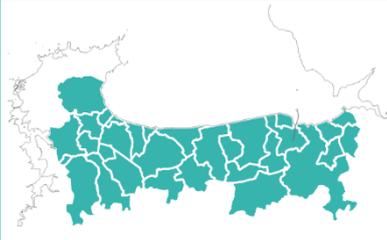
Une quinzaine d'études demanderont la passation d'un marché public. L'assistance prévoit notamment :

- La rédaction des DCE et la relecture des CCTP,
- L'assistance dans l'analyse des offres,
- La rédaction des RAO et des documents de notification et de présentation,
- Le suivi de l'exécution des marchés.

Cette assistance sera mise à profit pour les marchés les plus importants. Le suivi des marchés dont le montant est inférieur à 50 000 € HT sera assuré par les services de la CA Mont-Saint-Michel Normandie (conformément à la convention de mises à disposition des services explicités en fiche 0-1). Il est donc estimé le recourt à cette assistance pour 10 marchés pour une moyenne de 5 000 €/marchés.

↻ Indicateurs de suivi / réussite

- Nombres de marchés publics conclus

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2024-2026

PLAN DE FINANCEMENT

↻ **Coûts estimatifs HT : 50 000 €**

↻ Financement

Etat (FPRNM) – 50 %	25 000 €
SML - 50 %	25 000 €

<p>Axe</p> <p>0 Animation et conduite de projet</p>	<p>Action 0-4</p> <p>AMO Juridique</p>
---	--

OBJECTIFS

- Accompagnement dans la réalisation des actions avec portage complexe
- Assurer une assistance sur les questions juridiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Dans le cadre du PEP Polders et Marais de la Baie du Mont-Saint-Michel, le SML s'est engagé à porter un programme d'étude ambitieux de 28 actions dont certaines au montage juridique et financier complexes. Certaines actions peuvent également réunir plusieurs maîtres d'ouvrages.

Le SML envisage donc un accompagnement externe, assurée par un prestataire extérieur, pour une assistance juridique nécessaires à la bonne mise en œuvre des actions prévues dans le PEP.

Description

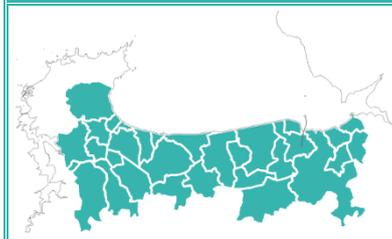
Comme défini en action 0-1, il est prévu que le SML s'appuie sur les services juridiques de la CA MSMN. Cette assistance externe ne sera mise à profit qu'en cas de questionnements nécessitant une expertise particulière, ne pouvant être assuré par les services juridiques de la CA MSMN.

Cette action est donc uniquement relative à la sollicitation d'un prestataire externe via une commande publique.

Indicateurs de suivi / réussite

- Nombres de sollicitations

TERRITOIRE CONCERNÉ



MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL

2024-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 10 000 €

Financement

Etat (FPRNM) – 50 %
SML - 50 %

5 000 €
5 000 €

<p>Axe</p> <p>1</p>	<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p>	<p>Action 1-1</p> <p>Analyse environnementale du projet de PAPI</p>
-----------------------------------	---	---

OBJECTIFS

- Définition des conséquences potentielles du projet de PAPI
- Elaboration du rapport d'analyse environnementale
- Prise en compte de solutions optionnelles d'aménagement fondées sur la nature

LIENS SLGRI

- Réaliser des études d'impacts des choix d'aménagements réalisés

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

La lettre d'intention du SML d'initier une démarche PEP/PAPI sur le territoire a été envoyée le 10 mars 2022. Ainsi, selon le cahier des charges PAPI 3 2023, le PAPI Polders et Marais de la Baie du Mont-Saint-Michel n'est pas soumis à l'obligation de réaliser une évaluation environnementale.

L'objet de cette action est donc de réaliser l'analyse environnementale du projet de PAPI, tel que définie dans le cahier des charges PAPI 3 2023. Cette analyse environnementale doit permettre de :

- dresser un état des lieux du territoire sous l'angle des enjeux naturels et paysagers,
- d'évaluer les conséquences potentielles des travaux et aménagements envisagés sur l'environnement,
- de justifier les travaux et aménagements au regard des leurs conséquences potentielles résiduelles,
- de définir la gouvernance et la concertation associée au projet,
- d'identifier les procédures et le calendrier de réalisation associé.

Description

L'analyse environnementale doit être incluse au dossier de PAPI et compréhensible par le grand public. Elle doit fournir les informations nécessaires permettant de montrer que lors de l'élaboration du projet de PAPI, il a été pris en compte des milieux naturels et des paysages en respectant la séquence « éviter, réduire, compenser » et en favorisant la recherche de solutions alternatives, dans une logique de gestion intégrée du territoire.

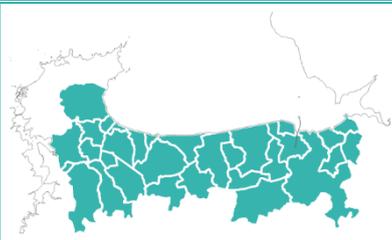
Conditions d'exécution

Cette action nécessite le recrutement d'un bureau d'études spécialisé dès le lancement du PEP pour suivre sa mise en œuvre.

Cette analyse se voudra la plus complète possible afin de faciliter les éventuelles évaluations environnementales prévues par la réglementation aux dossiers d'autorisation ultérieurement nécessaires aux travaux.

Indicateurs de suivi / réussite

- Etablissement de l'analyse environnementale

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2024-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 100 000 €

Financement

Etat (FPRNM) - 50 %	50 000 €
CD 35 - 30 %	30 000 €
SML - 20 %	20 000 €

<p>Axe</p> <p>7</p>	<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p>	<p>Action 1-2</p> <p>Méta-analyse et synthèse bibliographique des études météorologiques et hydrosédimentaires disponibles en baie du Mont-Saint-Michel</p>
-----------------------------------	---	---

OBJECTIFS

- Recensement des études scientifiques et techniques disponibles et de leurs données associées
- Mise à jour de la connaissance de la dynamique météo-marine et sédimentaire en baie du Mont-Saint-Michel

LIENS SLGRI

- Réaliser une étude des phénomènes de sédimentation/accrétion en Baie du MSM afin de prioriser les secteurs d'intervention et coordonner la gestion de la submersion marine avec la gestion du trait de côte

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

La Baie du Mont-Saint-Michel alimente de nombreux sujets d'études (sédimentation, géologie, biologie ...). Le but de cette action est de permettre un état des lieux des connaissances disponibles et acquises en baie du Mont-Saint-Michel et importantes à la compréhension du risque d'inondation.

Description

Le but de l'étude est de mettre à jour l'analyse scientifique déjà réalisée dans le cadre de l'élaboration du PPRSM du Marais de Dol en 2015 et compléter le diagnostic initial du PEP. Pour cela, il faudra notamment :

- compléter la bibliographie déjà élaborée par le SML (plus de 150 références),
- rédiger des fiches lectures des articles les plus pertinents,
- déterminer les données actuelles, utilisables et mobilisables dans les actions suivantes du PEP,
- rédiger un rapport final concluant sur l'état des connaissances,
- déterminer les besoins de nouvelles données.

L'étude devra permettre de mettre à jour les connaissances sur le comportement hydrosédimentaire de la baie, son évolution naturelle, les activités météo-marines, l'influence du rétablissement du caractère maritime du mont Saint-Michel ou encore les premiers impacts du changement climatique. Cette étude sera l'occasion de recenser tous les documents utiles à l'établissement de l'état de l'environnement actuel, mobilisables dans plusieurs études prévues.

Conditions d'exécution

Cette action sera menée en collaboration avec les universités de Caen, Rennes, l'IFREMER et autres partenaires pertinents, ayant déjà menés des sujets d'études sur la baie du MSM. Le recrutement d'un-e stagiaire est prévu pour assurer cette action. Le suivi de l'action sera assuré par l'animatrice PAPI.

Indicateurs de suivi / réussite

- Nombres de fiches lectures réalisées
- Mobilisation des données dans les autres actions

TERRITOIRE CONCERNÉ
MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2024

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 5 000 €

Financement

Etat (FPRNM) – 50 %
SML – 50 %

2 500 €
2 500 €

<p>Axe</p> <p>1</p>	<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p>	<p>Action 1-3</p> <p>Etude géomorphologique et sédimentaire de la baie du Mont-Saint-Michel</p>
-----------------------------------	---	---

OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance des mouvements hydrosédimentaires sur le long terme
- Etudier la faisabilité de solutions fondées sur la nature par la prise en compte de la sédimentation de la baie

LIENS SLGRI

- Réaliser une étude des phénomènes de sédimentation/accrétion en baie du MSM afin de prioriser les secteurs d'intervention et coordonner la gestion de la submersion marine avec la gestion du trait de côte

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Cette action doit faire suite à l'action 1-2 qui doit permettre de dresser un état des lieux de la connaissance de la dynamique sédimentaire en Baie du Mont-Saint-Michel. L'objectif de cette étude complémentaire est de permettre une vision sur le long terme de la sédimentation de la baie afin d'alimenter les réflexions sur la stratégie de réduction du risque de submersion marine à adopter. La nature de l'estran caractérisée par la présence de cordons coquilliers, d'herbus ou des récifs d'hermelles est une composante de l'aléa submersion marine dont l'analyse plus précise est nécessaire à la compréhension du risque en baie. La divagation des fleuves côtiers (Sée, Sélune et Couesnon) et l'influence possible du Rétablissement du Caractère Maritime (RCM) du mont Saint-Michel sont autant de phénomènes supplémentaires à intégrer dans l'appréhension des risques de submersion marine dans la baie.

Description

L'étude doit donc permettre une modélisation hydrodynamique des mouvements sédimentaires en Baie du Mont-Saint-Michel sur le court et long terme afin de conclure sur les faisabilités et la pertinence des solutions fondées sur la nature dans la réduction de l'aléa submersion marine. La modélisation devra permettre d'intégrer les scénarios de submersion marine avec les mouvements sédimentaires et l'accrétion totale ou partielle de la baie.

Conditions d'exécution

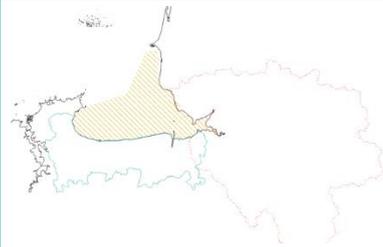
Cette action nécessite le recrutement d'un bureau d'études spécialisé. L'étude sera précisée et engagée à l'issue des conclusions fournies dans l'action 1-2. La récolte de données supplémentaires et un suivi géomorphologique pourraient être nécessaires. Une étude d'analyse des données de l'impact du RCM, menée par Etablissement Public du Mont-Saint-Michel pourra aussi être mobilisé.

Cette action sera portée en co-maîtrise d'ouvrage avec la CA MSMN dans le cadre de son PEP Fleuves de la baie du MSM. Les clés de répartition présentées ont été définies avec la CA MSMN, qui présentera un plan identique dans son PEP (prévision d'un avenant modificatif lors de la précision du contenu de l'étude à l'issue de l'action 1-2).

Indicateurs de suivi / réussite

- Mobilisation des résultats issus de l'action 1-2
- Acquisition d'un modèle de prédiction des mouvements sédimentaires
- Détermination de la faisabilité de Solutions fondées sur la Nature

TERRITOIRE CONCERNÉ



MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel et CA Mont-Saint-Michel Normandie (CA MSMN)

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL

2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT

- **Coût global estimatif de l'étude HT : 400 000 € répartis entre les 2 PEP, selon les kilomètres de côtes concernées**
- **Coût HT pour le PEP Polders et Marais de la Baie du MSM : 200 000 €**

50 % - PEP Fleuves de la Baie du MSM	50 % - PEP Polders et Marais de la Baie du MSM	
200 000 €	200 000 €	
	Etat (FPRNM) – 50 %	100 000 €
	CD 35 – 30 %	60 000 €
	SML – 20 %	40 000 €

<p>Axe</p> <p>1</p>	<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p>	<p>Action 1-4</p> <p>Implantation d'un réseau de piézomètres</p>
-----------------------------------	---	--

OBJECTIFS

- Instrumenter le territoire et acquérir des données piézométriques
- Améliorer la connaissances des phénomènes de remontée de nappes

LIENS SLGRI

- Améliorer la connaissance de l'aléa en baie du MSM et sur la partie Est du périmètre de la SLGRI par la mise en place d'instruments de mesures

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Le risque de remontée de nappes n'a jamais été étudié à l'échelle de la baie du Mont-Saint-Michel. Face à la précision de l'augmentation du niveau de la mer, les points bas des littoraux seront fortement vulnérables face à cet aléa. Cette action, qui s'inscrit dans la suite du programme Rivage Normands 2100 doit permettre de qualifier cet aléa et modéliser les risques sur les activités présentes sur l'ensemble de la baie du Mont-Saint-Michel.

Description

Cette action s'inscrit dans une étude plus large, menée à l'échelle des 2 PEP de la baie du Mont-Saint-Michel et mise en œuvre en 3 phases :

- **Phase 1** : Implantation d'un réseau de 26 piézomètres (action 1-4),
- **Phase 2** : Modélisation hydrogéologique des niveaux de nappes (action 1-5),
- **Phase 3** : Modélisation des relargages des flux biogéochimiques (hors PEP).

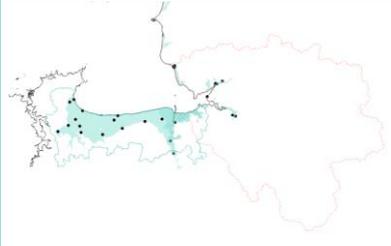
L'action 1-4 prévoit l'installation d'un réseau de 26 piézomètres et sondes de mesures. Cette action sera menée à l'échelle de la baie du MSM. 16 piézomètres seront implantés sur le périmètre du PEP Polders et Marais de la Baie du MSM et 9 sur le territoire du PEP Fleuves de la Baie du MSM. L'étude s'appuiera également sur un piézomètre déjà présent dans le marais de Sougéal. Cette instrumentation du territoire permettra d'acquérir des données quantitatives et qualitatives permettant de comprendre le fonctionnement des aquifères littoraux, dans une zone située en majeure partie sous le niveau de la mer. Ces données alimenteront l'étude développée dans l'action 1-5.

Conditions d'exécution

La bonne réalisation de cette étude, permettra de bancariser les données nécessaires à la suite de l'étude et la caractérisation d'un aléa peu documenté sur le territoire, et particulièrement sensible aux effets du changement climatique.

Indicateurs de suivi / réussite

- Implantation des piézomètres

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2024

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 160 000 €

Estimation pour l'installation de 16 piézomètres sur la base d'un coût unitaire estimé à 10 000 € (installation d'un piézomètre et des appareils de mesures associés)

Financement

Etat (FPRNM) – 50 %	80 000 €
CD 35 – 24.375 %	39 000 €
Soit 30 % de 130 000 € (13 piézomètres en Ille-et-Vilaine)	
CD 50 – 5.625 %	9 000 €
Soit 30 % de 30 000 € (3 piézomètres dans la Manche)	
SML – 20 %	32 000 €

<p>Axe</p> <p>1</p>	<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p>	<p>Action 1-5</p> <p>Etude des conséquences du changement climatique sur le risque inondation par remontée de nappes phréatiques</p>
-----------------------------------	---	--

OBJECTIFS

- Modéliser l'évolution du niveau des aquifères littoraux et caractériser les conséquences du changement climatique
- Identifier les zones vulnérables à l'aléa inondation par remontée de nappes

LIENS SLGRI

- Améliorer la connaissance de l'aléa en baie du MSM et sur la partie Est du périmètre de la SLGRI par la mise en place d'instruments de mesures

DESCRIPTION DE L'ACTION

➤ Contexte

Le risque de remontée de nappes n'a jamais été étudié à l'échelle de la baie du Mont-Saint-Michel. Face à la précision de l'augmentation du niveau de la mer, les points bas des littoraux seront fortement vulnérables face à cet aléa. Cette action, qui s'inscrit dans la suite du programme Rivage Normands 2100 doit permettre de qualifier cet aléa et modéliser les risques sur les activités présentes sur l'ensemble de la baie du Mont-Saint-Michel.

➤ Description

Cette action s'inscrit dans une étude plus large, menée à l'échelle des 2 PEP de la baie du Mont-Saint-Michel et mise en œuvre en 3 phases :

- Phase 1 : Implantation d'un réseau de 26 piézomètres (action 1-4),
- Phase 2 : Modélisation hydrogéologique des niveaux de nappes (action 1-5),
- Phase 3 : Modélisation des relargages des flux biogéochimiques (hors PEP).

Une modélisation hydrogéologique des niveaux et mouvement de nappes avec une prise en compte des effets du changement climatique sera construite. L'objectif est de caractériser l'aléa d'inondation par remontée de nappes et de croiser cet élément avec les enjeux et activités du territoire. Une prévision du comportement des aquifères d'ici 2050 et 2100 sera réalisée. Sur le territoire du PEP Polders et Marais, 5 sites seront particulièrement suivis : les cordons coquilliers, la marais blanc, le marais noir et les alluvions à proximité des falaises de socle schisteux.

Cette modélisation s'appuiera sur les données acquises par le réseau de piézomètres prévus, permettant de caractériser le fonctionnement des zones basses de la baie. La qualité et la durée des chroniques piézométriques récoltées conditionneront le calibrage des modèles et la qualité des résultats.

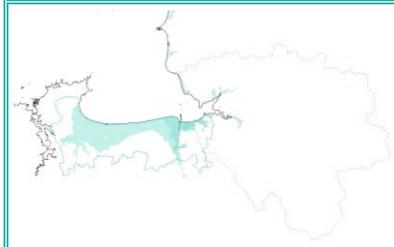
➤ Conditions d'exécution

Cette action est menée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie porteur du PEP Fleuves de la Baie du Mont-Saint-Michel afin de travailler à l'échelle de toute la baie. L'étude sera menée par l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes (OSUR). Chaque axe d'étude sera conduite par un-e doctorant-e. Seuls les axes 0 et 1, relatifs directement au risque d'inondation sont intégrés au PEP, l'axe 2 fera l'objet d'un financement séparé des agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie et d'un portage par les syndicats en charge de la GEMA.

➤ Indicateurs de suivi / réussite

- Modélisation des niveaux de nappes
- SIG enjeux économiques
- Publication(s) scientifique(s)

TERRITOIRE CONCERNÉ



MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel et CA Mont-Saint-Michel Normandie (CA MSMN)

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL

2024-2026

PLAN DE FINANCEMENT

- Coût global estimatif de l'étude HT : 325 000 € répartis entre les 2 PEP*
- Coût HT pour le PEP Polders et Marais de la Baie du MSM : 211 250 €

35 % - PEP Fleuves de la Baie du MSM	65 % - PEP Polders et Marais de la Baie du MSM	
	211 250 €	
113 750 €	Etat (FPRNM) - 50 %	105 625 €
	CD 35 - 30 %	63 375 €
	SML - 20 %	42 250 €

**La clé de répartition (35%-65%) entre les 2 PEP est proportionnelle au nombre de piézomètres qui seront suivis sur chaque territoire (9 sur le territoire du PEP Fleuves de la baie et 17 sur le territoire du PEP Polders et Marais de la baie.*

<p>Axe</p> <p>1</p>	<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p>	<p>Action 1-6</p> <p>Création d'une exposition itinérante sur le Marais de Dol et les Polders</p>
-----------------------------------	---	---

OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance et la culture du risque
- Maintenir la mémoire du risque
- Favoriser la diffusion d'informations auprès du grand public

LIENS SLGRI

- Améliorer la diffusion de l'information préventive sur les risques auprès du grand public, via la réalisation d'outils de communication, la conduite d'actions culturelles et la co-construction de cartes avec les acteurs du territoire
- Renforcer la sensibilisation des populations touristiques, en utilisant les lieux d'accueils existants

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

La mise en œuvre du PEP doit permettre une stratégie globale de réduction du risque inondation sur les communes du littoral de la Baie du Mont-Saint-Michel. L'information et la sensibilisation des habitants à l'aléa inondation sur leur territoire est donc une étape importante et nécessaire.

Description

Pour ce faire, le SML souhaite élaborer une exposition itinérante s'appuyant sur les infrastructures de tourisme présentes sur le territoire. L'exposition permettra de mettre en lumière et de rappeler la vulnérabilité du territoire en présentant la construction du territoire par la canalisation et l'endiguement progressif afin de gagner des terres sur la mer, les événements historiques d'inondations ou encore la gestion actuelle du marais de Dol et des Polders.

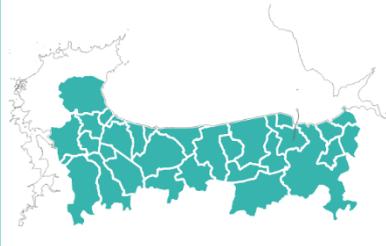
Conditions d'exécution

Le contenu de l'exposition sera issu des connaissances à disposition du SML et des acteurs du territoire, et pourra être alimenté par les résultats des études menées durant le PEP. La création de l'exposition nécessitera l'appel à une structure experte dans la création de contenu de sensibilisation afin de proposer des supports attractifs et pertinents pour un large public.

Une fois créée, les supports seront mis à disposition des lieux d'accueils du tourisme et d'exposition déjà présent en nombre sur le territoire (maison des polders, maison de la baie, Mont-Saint-Michel, mairies ...). Cette action pourra être reconduite dans le PAPI.

Indicateurs de suivi / réussite

- Réalisation de l'exposition
- Nombre de visiteurs

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 20 000 €

Financement

Etat (FPRNM) - 80 %
SML - 20 %

16 000 €
4 000 €

<p>Axe</p> <p>1</p>	<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p>	<p>Action 1-7</p> <p>Création d'un site internet d'information des risques et de bancarisation des événements historiques d'inondations</p>
-----------------------------------	---	---

OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance et la culture du risque
- Bancariser les évènements historiques d'inondation
- Faciliter l'accès aux informations concernant le risque d'inondation et les actions mises en œuvre sur le territoire
- Créer un support de diffusion afin de faciliter la concertation du grand public

LIENS SLGRI

- Améliorer la diffusion de l'information préventive sur les risques auprès du grand public, via la réalisation d'outils de communication, la conduite d'actions culturelles et la co-construction de cartes avec les acteurs du territoire
- Améliorer la connaissance des événements passés et encourager la réalisation de retour d'expérience

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

La mise en oeuvre du PEP, portée par le SML est l'occasion de centraliser les informations concernant le risque inondation sur les communes du littoral de la baie du Mont-Saint-Michel. Pour cela, le SML souhaite mettre à disposition des habitants et des acteurs du territoire un site internet qui permettra un accès facilité aux informations concernant le risque inondation. Celui-ci sera une plateforme désignée pour faciliter la mise à disposition d'informations concernant le dispositif PAPI afin de favoriser l'appropriation des habitants et leur consultation.

Description

Le site à destination du grand public sera alimenté en continu afin de proposer des ressources et informations pertinentes sur les risques d'inondations pour les communes du PEP en priorité. Il sera alimenté par les résultats des études menées dans le PEP. Le SML aura à la charge la rédaction de contenus vulgarisés nécessaires la bonne diffusion de la connaissance et à l'amélioration de la culture du risque sur le territoire.

Ce site présentera notamment :

- les risques du territoire,
- les bons gestes à adopter,
- les mesures de réduction du risques
- le résultat des études du PEP,
- le dossier de PAPI et le rapport environnemental (une fois élaborés),
- l'historique des évènements majeurs d'inondations (ex BDHI) ...

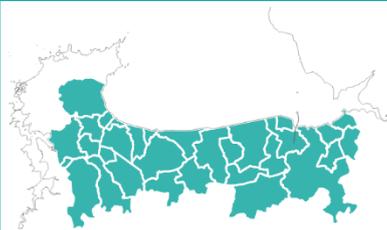
Un onglet non-accessible au grand public permettra de mettre à disposition des services de l'Etat et des gestionnaires, des outils et informations réglementaires liés à la surveillance du système d'endiguement (registre d'ouvrage, documents de gestion, suivi en temps réel des instruments de mesures une fois installés, ...).

Conditions d'exécution

Le développement du site sera fait par un prestataire externe.

Indicateurs de suivi / réussite

- Création du site internet
- Nombre d'évènements historiques recensés
- Nombre de résultats diffusés

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2024-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 5 000 €

Financement

Etat (FPRNM) - 80 %
SML - 20 %

4 000 €
1 000 €

<p>Axe</p> <p>1</p>	<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p>	<p>Action 1-8</p> <p>Aide à la rédaction et à la mise à jour des DICRIM sur le volet "inondation"</p>
-----------------------------------	---	---

OBJECTIFS

- Aider les communes à mettre à jour leur DICRIM
- Informer la population sur les risques naturels et technologiques affectant le territoire communal
- Renforcer la diffusion des informations à destination des habitants

LIENS SLGRI

- Améliorer la diffusion de l'information préventive
- Sensibiliser les élus et accompagner les maires dans la diffusion de l'information préventive auprès de la population
- Réaliser des PCS et DICRIM et renforcer leur diffusion

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) doit être établi par les maires afin d'informer les habitants de la commune des risques présents et des bons gestes à adopter. Leur réalisation est obligatoire si la commune est soumise à l'obligation de réaliser un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et nécessaire à l'obtention de subventions lors de travaux dans le cadre d'un PAPI. Cette action doit donc permettre un accompagnement des communes dans la rédaction de leur DICRIM et plus spécifiquement dans le volet inondation de celui-ci.

Description

Cette action prévoit un accompagnement des communes par la diffusion d'un modèle de DICRIM, basé sur les documents élaborés par la DDTM et mis à jour afin de préciser les risques inondations existants sur la commune.

Le but est également de promouvoir des actions de partage de ces documents auprès des habitants.

Conditions d'exécution

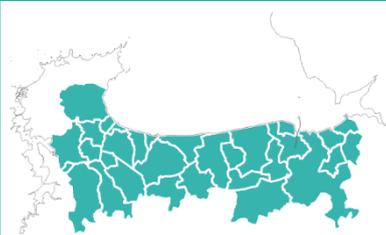
L'élaboration de la fiche sera réalisée en interne par le SML.

Aujourd'hui, les communes suivantes doivent mettre à jour ou élaborer leur DICRIM : Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Père, Lillemer, La Fresnais, Le Vivier-sur-mer, Mont-Dol, Cherrueix, Dol-de-Bretagne, Baguer-Morvan, Pleines-Fougères, Saint-Georges-de-Gréhaigne, Le Mont-St-Michel, Huisnes et Courtils

Indicateurs de suivi / réussite

- Nombre de DICRIM mis à jour

TERRITOIRE CONCERNÉ



MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel et communes

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL

2024-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 0 €

Financement

(réalisation en régie par l'équipe projet du PEP)

<p>Axe</p> <p>2</p> <p>Surveillance et prévisions des crues et des inondations</p>	<p>Action 2-1</p> <p>Etude de faisabilité de l'installation d'un Marégraphe dans le golfe normand-breton</p>
---	--

OBJECTIFS

- Acquérir des données et observations de marées précises à l'échelle de la baie du Mont-Saint-Michel
- Améliorer la compréhension et la description des phénomènes marégraphiques en Baie du Mont-Saint-Michel
- Améliorer la surveillance pour préserver la sauvegarde des populations et des ouvrages de protection

LIENS SLGRI

- Améliorer les moyens de mesures, en installant des marégraphes au trait de côte et des houlographes, notamment plus au large en baie du Mont-Saint-Michel

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

La baie du Mont-Saint-Michel n'est pas équipée en instruments de mesures des niveaux de mer (houle, marée). Pourtant, avec les marnages les plus grands d'Europe, le besoin de données précises nécessaires à la compréhension, la modélisation et la surveillance des états de mer est un besoin régulièrement soulevé par les acteurs du territoire. Aujourd'hui, les données sont suivis par les marégraphes de Saint-Malo et de Cancale. Mais ces données ne permettent pas une connaissance fine des courants de marée dans la Baie. On note par exemple une différence de 40 cm entre Cancale et le Barrage de la Caserne, en aval du Couesnon. L'obtention de données précises permettra de calibrer au mieux les modélisations et d'améliorer la surveillance des phénomènes extrêmes par les gestionnaires.

Description

L'étude consiste donc en la réalisation d'une étude de faisabilité qui devra conclure sur la ou les zones d'implantations de marégraphe nécessaire à la compréhension, au suivi et à la caractérisation des marées et des épisodes de submersion marine dans la baie. La zone d'étude s'étend sur le Golfe Normand-Breton afin d'élargir les possibilités d'implantations. En effet, l'instrumentation de la baie n'est pas simple en raison des forts marnage présents.

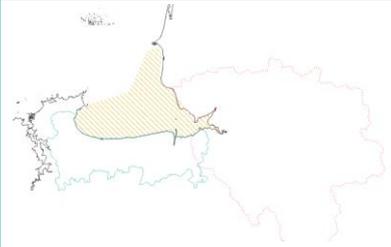
Conditions d'exécution

Cette étude est menée en co-maîtrise d'ouvrage avec la CA Mont-Saint-Michel Normandie porteur du PEP Fleuves de la Baie du MSM afin de travailler à l'échelle de toute la baie. Granville Terre et Mer, dont le territoire s'étend aussi dans la baie, sera également associé à l'étude afin de pouvoir profiter des données récoltées. Le Shom, qui anime le réseau national REFMAR de marégraphes a été approché pour mener cette étude de faisabilité. Le CEREMA sera associé à l'étude en lien avec l'action 2-2. Cette étude permettra également d'affiner les besoins et les modalités de l'action 2-3.

Indicateurs de suivi / réussite

- Définition du ou des lieux d'implantations de marégraphe

TERRITOIRE CONCERNÉ



MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel et CA Mont-Saint-Michel Normandie (CA MSMN)

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL

2024-2025

PLAN DE FINANCEMENT

Coût global estimatif de l'étude HT : 75 000 € répartis entre les 2 PEP

Coût HT pour le PEP Polders et Marais de la Baie du MSM : 25 000 €

2/3 - PEP Fleuves de la Baie du MSM	1/3 - PEP Polders et Marais de la Baie du MSM	
50 000 €	25 000 €	
	Etat (FPRNM) - 50 %	12 500 €
	Shom - 20 %	5 000 €
	SML - 20 %	5 000 €
	CD 35 - 10 %	2 500 €

<p>Axe</p> <p>2</p> <p>Surveillance et prévisions des crues et des inondations</p>	<p>Action 2-2</p> <p>Etude de faisabilité de l'installation d'un Houlographe dans le golfe normand-breton</p>
---	---

OBJECTIFS

- Acquérir des données de houles précises à l'échelle de la baie du Mont-Saint-Michel
- Développer la connaissance des phénomènes en baie du Mont-Saint-Michel
- Améliorer la surveillance pour préserver la sauvegarde des populations et des ouvrages de protection

LIENS SLGRI

- Améliorer les moyens de mesures, en installant des marégraphes au trait de côte et des houlographes, notamment plus au large en baie du Mont-Saint-Michel

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

La Baie du Mont-Saint-Michel n'est pas équipée en instruments de mesures des niveaux de mer (houle, marée). Pourtant, avec les marnages les plus grands d'Europe, le besoin de données précises nécessaires à la compréhension, la modélisation et la surveillance des états de mer est un besoin régulièrement soulevé par les acteurs du territoire. Aujourd'hui, les seules données de houles utilisées pour caractériser les événements marins dans la baie du Mont-Saint-Michel sont issues d'estimations. Le manque d'observation est régulièrement soulevée par les acteurs du territoire. L'obtention de données précises permettra de calibrer au mieux les modélisations et d'améliorer la surveillance des phénomènes extrêmes par les gestionnaires.

Description

L'étude consiste donc en la réalisation d'une étude de faisabilité qui devra conclure sur la ou les zones d'implantations de houlographe nécessaire à la compréhension, au suivi et à la caractérisation des mouvements de houles et des épisodes de submersion marine dans la baie. La zone d'étude s'étend sur le Golfe Normand-Breton afin d'élargir les possibilités d'implantations. En effet, l'instrumentation de la baie n'est pas simple en raison des forts marnage présents.

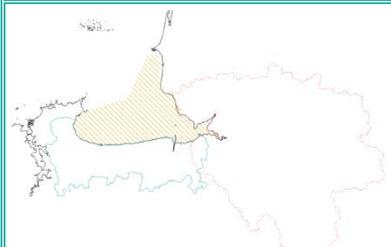
Conditions d'exécution

Cette étude est menée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie porteur du PEP Fleuves de la Baie du Mont-Saint-Michel afin de travailler à l'échelle de toute la baie. Granville Terre et Mer, dont le territoire s'étend aussi dans la baie, sera également associé à l'étude afin de pouvoir profiter des données récoltées. Le CEREMA, qui anime le réseau national CANDHIS de houlographes a été approché pour mener cette étude de faisabilité. Le Shom sera associé à l'étude en lien avec l'action 2-1.

Indicateurs de suivi / réussite

- Définition du ou des lieux d'implantations de houlographe

TERRITOIRE CONCERNÉ



MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel et CA Mont-Saint-Michel Normandie (CA MSMN)

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL

2024-2025

PLAN DE FINANCEMENT

- ↻ **Coût global estimatif de l'étude HT : 75 000 €** répartis entre les 2 PEP
- ↻ **Coût HT pour le PEP Polders et Marais de la Baie du MSM : 25 000 €**

2/3 - PEP Fleuves de la Baie du MSM	1/3 - PEP Polders et Marais de la Baie du MSM	
50 000 €	25 000 €	
	Etat (FPRNM) - 50 %	12 500 €
	CD 35 - 30 %	7 500 €
	SML - 20 %	5 000 €

<p>Axe</p> <p>2</p> <p>Surveillance et prévisions des crues et des inondations</p>	<p>Action 2-3</p> <p>Création d'un système de vigilance local basé sur des modélisations vagues-surcotes</p>
---	--

OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance des phénomènes météo-marin
- Créer un système de vigilance à l'échelle locale
- Améliorer la prévision des phénomènes et la surveillance

LIENS SLGRI

- Développer un outil d'identification des zones de submersion potentielles, en fonction des prévisions Météo-France, en tenant compte des prévisions sur le fluvial

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Le système d'endiguement de la Baie du Mont-Saint-Michel est constitué de 4 digues contiguës qui s'étendent de Saint-Méloir-des-Onde (35) à Courtils (50). Ces 37 km de digues de front de mer interviennent dans le contexte particulier de la Baie du Mont-Saint-Michel qui ne permet pas une surveillance unifiée des digues. La partie Est présente plus d'enjeux et est plus vulnérable en cas d'évènement extrême. Le SML dispose également d'un abonnement auprès de Météo-France permettant de prédire les niveaux de mer. Celui-ci s'appuie sur des prévisions faites à Cancale. Aujourd'hui, en plus de la surveillance visuelle effectuée par le SML en cas de conditions extrêmes définis avec Météo-France, il s'appuie sur la surveillance mise également en œuvre par les ASA. Après une première année de surveillance, ce système a montré des premières failles (uniformisation des observations impossibles, temps de trajet, prévision difficile selon les secteurs ...).

Description

L'objectif de l'action est de créer un dispositif opérationnel de vigilance météorologique à l'échelle du système d'endiguement afin de surveiller et prévenir les alertes vagues-submersion. Les modélisations nécessaires pourront s'appuyer sur des données en temps réel issues des marégraphes et houlographes qui seront installés (actions 2-1 et 2-2) et dont les données permettront de mieux caractériser les phénomènes de submersion marine. Ce système de vigilance devra pouvoir être opéré par le SML afin d'affiner les alertes selon les prévisions météo-marines. Le système de surveillance envisagé est une mise en œuvre par sélection d'analogues et « cartes ZSP » (Zones de Submersion Potentielle) correspondantes en cas de niveau de VVS élevé.

Conditions d'exécution

Cette étude serait effectuée par le Shom qui développe les modèles actuels, associés aux VVS. Les modalités de l'étude seront affinées suite à l'action 2-1 qui doit permettre de conclure sur les faisabilités d'installation d'un ou plusieurs marégraphes et les modalités de modélisations des processus.

Indicateurs de suivi / réussite

- Mobilisation des résultats de l'action 2-1 et 2-2
- Création du système de vigilance locale

TERRITOIRE CONCERNÉ
MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 400 000 €

Financement

Etat (FPRNM) - 50 %	200 000 €
Shom - 20 %	80 000 €
CD 35 - 10 %	40 000 €
SML - 20 %	80 000 €

<p>Axe</p> <p>2</p> <p>Surveillance et prévisions des crues et des inondations</p>	<p>Action 2-4</p> <p>Etude de faisabilité de l'installation d'un réseau de webcams pour la surveillance des états de mer</p>
---	--

OBJECTIFS

- Améliorer la mise en œuvre de la surveillance du système
- Augmenter d'observations en cas conditions météo-marines extrêmes

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

La surveillance du système d'endiguement de la Baie du Mont-Saint-Michel demande de développer de nouveaux outils adaptés au dimensionnement des ouvrages et de la nature du littoral à surveiller. En complément des actions précédentes, il est envisagé de prévoir un système de surveillance novateur, permettant de faciliter les observations des états de mer en pied d'ouvrage par l'utilisation de caméras.

Description

Cette action prévoit l'étude de faisabilité de la surveillance des états de mer par caméras. Cette méthode de surveillance est déjà mise en œuvre sur plusieurs littoraux en France (Saint-Malo, Monaco, Palavas ...).

L'étude prévoit donc de définir la pertinence d'établir un réseau de caméras sur tout ou partie du linéaire de digues et de définir les paramètres pertinents à suivre en complément des seules observations visuelles (données de vague, bilan hydro-sédimentaire, trait de côte ...).

Dans un second temps, si le résultat de l'étude s'avère positif, l'implantation de 2 sites pilotes pourraient être envisagée dans le PAPI à suivre, en fonction des possibilités financières.

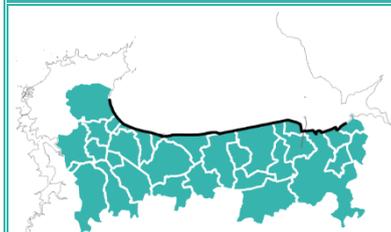
Conditions d'exécution

Pour cette action, le SML prévoit le recrutement de bureau d'études ou entreprise proposant cette prestation.

Indicateurs de suivi / réussite

- Réalisation de l'étude
- Installation d'un ou plusieurs sites pilotes dans le PAPI

TERRITOIRE CONCERNÉ



MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL

2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 5 000 €

Financement

Etat (FPRNM) - 50 %
SML - 50 %

2 500 €

2 500 €

<p>Axe</p> <p>3</p> <p>Alerte et gestion de crise</p>	<p>Action 3-1</p> <p>Aide à l'élaboration ou à la mise à jour des PCS et PiCS sur le volet "inondation"</p>
--	---

OBJECTIFS

- Mutualiser les connaissances et moyens entre communes
- Anticiper et fiabiliser la gestion de crise
- Assurer la sauvegarde des populations

LIENS SLGRI

- Réaliser des PCS et DICRIM et renforcer leur diffusion
- Optimiser la réalisation des PCS et DICRIM à une échelle intercommunale

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoires pour les communes soumises à un PPR et relève des pouvoirs de police du maire. Il s'agit d'un outil nécessaire à la gestion de crise d'une commune qui énumère les moyens disponibles et organise le poste de commandement communal afin de faciliter les prises de décision en cas de crise (inondations, incendies, crise sanitaire ...).

Les Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PiCS) sont obligatoire pour les intercommunalités dont une des communes est soumises à l'obligation de réaliser un PCS mais n'accorde pas de pouvoirs de police. Il s'agit d'un document, annexé aux PCS des communes intégrées, dressant un état des lieux des moyens à disposition ou mutualisables ainsi que de la continuité des compétences intercommunales (eau potable, voirie, transports ...). Aujourd'hui, aucun PiCS n'a été élaboré sur les 3 EPCI membres.

Description

L'action prévoit de rappeler les obligations réglementaires de réalisation des PCS aux maires ainsi que les risques d'inondations existants sur les communes concernées. Le SML apportera ensuite un accompagnement, principalement sur le volet inondation, pour élaborer ou mettre à jour les PCS des communes selon les cas de figures (voir annexe dossier PEP).

Les communes de Cherrueix, Saint-Broladre et Roz-Sur-Couesnon ont d'ores et déjà entamé une réflexion pour co-construire leurs documents de gestion de crise. Cela pourra alimenter le PiCS de la CC du Pays de Dol et servir d'exemple pour les autres territoires.

L'état d'avancement des PCS sera enregistré auprès des services de l'Etat concernés (base de données GASPARE).

Conditions d'exécution

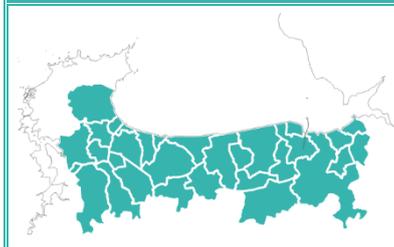
L'accompagnement des communes et intercommunalité sera mis en œuvre en régie par le SML.

Aujourd'hui la commune de Servon n'a pas encore élaboré son PCS. La commune de Pontorson doit terminer l'élaboration en 2023. Les autres communes sont concernées par la mise à jour de leur PCS et l'élaboration des PiCS.

Indicateurs de suivi / réussite

- Nombre de PCS mis à jour ou élaborés
- Nombre de PiCS élaborés

TERRITOIRE CONCERNÉ



MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel, communes et EPCI

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL

2024-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 0 €

Financement

(réalisation en régie par l'équipe projet du PEP)

<p>Axe</p> <p>3</p> <p>Alerte et gestion de crise</p>	<p>Action 3-2</p> <p>Réalisation d'exercices de gestion de crise liés à la submersion marine</p>
--	--

OBJECTIFS

- Tester et améliorer les PCS
- Mettre en relation les acteurs de la gestion de crise
- Faciliter les retours d'expériences
- Assurer la sauvegarde des populations

LIENS SLGRI

- Organiser des exercices de gestion de crise à plus petite échelle mais plus fréquemment, en ne testant qu'une partie de la crise, sur un périmètre plus restreint, et inscrire ces exercices de crise ans les PCS. Réaliser notamment des exercices sur la thématique post-crise

DESCRIPTION DE L'ACTION

↻ Contexte

La réalisation d'exercices de gestion de crise est une obligation pour les communes soumises à l'obligation d'élaborer un PCS. Il doit être réalisé tous les 5 ans. Il permet de sensibiliser les acteurs, de tester les outils opérationnels et d'améliorer leur pertinence. Seule la commune de Saint-Benoît-des-Ondes a effectué un exercice en 2020, dans le cadre du plan ORSEC (initiative préfectorale).

Dans le cadre de l'arrêté d'autorisation du système d'endiguement de la Baie du Mont-Saint-Michel, le SML doit également réaliser des exercices.

↻ Description

L'action prévoit la réalisation d'exercices de gestion de crise associant à différents niveaux les gestionnaires de crise (SML, communes, EPCI, ASA, SDIS, gendarmerie, services de l'Etat ...) en cas de submersion marine sur le territoire. Des exercices "sur table" pourront être élaborés dans un premier temps avant de prévoir un exercice "terrain", engageant plus de moyens et de personnels. Les exercices de gestion de crise seront suivis par une phase de retour d'expérience nécessaire à la correction ou à l'amélioration des PCS.

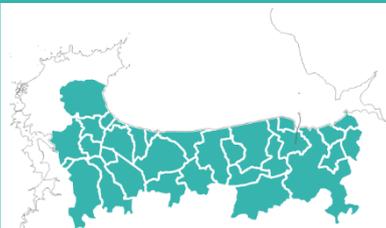
↻ Conditions d'exécution

L'élaboration et l'animation des exercices seront assurés par le SML en collaboration avec les communes et les services préfectoraux. Des outils comme Prépa'Risk pourront également être mobilisés.

↻ Indicateurs de suivi / réussite

- Nombre d'exercices réalisés
- Nombre de RETEX produits et appliqués
- Nombres d'acteurs impliqués

TERRITOIRE CONCERNÉ



MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel, communes et EPCI

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL

2024-2026

PLAN DE FINANCEMENT

↻ Coûts estimatifs HT : 0 €

↻ Financement

(réalisation en régie par l'équipe projet du PEP)

<p>Axe</p> <p>4</p>	<p>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</p>	<p>Action 4-1</p> <p>Réalisation d'une fiche de vulgarisation de la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</p>
-----------------------------------	---	---

OBJECTIFS

- Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire
- Rendre plus accessible l'information sur les risques du territoire et les obligations du PPRSM du Marais de Dol

LIENS SLGRI

- Accompagner les acteurs dans la prise en compte des risques en améliorant les porter-à-connaissance urbanisme sur le volet risques et préservation de zones d'expansion de submersion
- Informer les propriétaires sur les prescriptions prévues par les PPRSM

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Le PPRSM du Marais de Dol a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 août 2016. Il concerne 22 communes bretonnes du périmètre du PEP.

Description

L'objectif de l'action est de réaliser un support d'informations (fiche, plaquette ...) à destination des habitants, des élus ou des acteurs de l'urbanisme. Plusieurs niveaux de détails pourront être proposés, selon le public, afin de fournir le niveau d'information nécessaires selon les acteurs. Les risques d'inondation présent dans la baie et rappellera les obligations liées au PPRSM seront présentés. Ce support de vulgarisation pourra être diffusé dans les mairies soumises au PPRSM et sur le site internet (voir action 1-8).

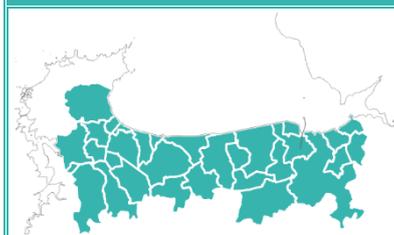
Conditions d'exécution

Le contenu de cette fiche sera élaborée en régie, par le SML. Elle pourra demander la participation des acteurs concernés. Les graphismes et l'impression seront confiés à un prestataire externe.

Indicateurs de suivi / réussite

- Réalisation de la fiche
- Diffusion de la fiche

TERRITOIRE CONCERNÉ



MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL

2024-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 2 000 €

Financement

Etat (FPRNM) - 50 %
SML - 50 %

1 000 €
1 000 €

<p>Axe</p> <p>5</p> <p>Actions de réduction de la vulnérabilité</p>	<p>Action 5-1</p> <p>Diagnostics de vulnérabilité du bâti (particuliers, entreprises et bâtiment public)</p>
--	--

OBJECTIFS

- Réduire durablement la vulnérabilité des personnes et des biens
- Favoriser l'appropriation de la culture du risque d'inondation
- Respecter les dispositions émises dans le PPRSM du Marais de Dol

LIENS SLGRI

- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des biens, des exploitations agricoles, des installations industrielles et portuaires et des bâtiments patrimoniaux
- Informer les propriétaires sur les prescriptions du PPRSM et les accompagner dans la mobilisation des dispositifs de financement

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Le PPRSM du Marais de Dol a été approuvé le 25 août 2016. Il concerne 22 communes bretonnes du périmètre du PEP. Le PPRSM prévoyait alors plusieurs mesures de réduction de la vulnérabilité et 5 ans pour réaliser les travaux nécessaires. Sur les communes normandes du PEP non intégrée au zonage du PPRSM, un Atlas des Zones Inondables réalisé par la DDTM 50 en 2017 a établi un zonage des différents niveaux d'aléas. La modélisation et les hypothèses de niveaux de la mer sont identiques pour les deux documents.

Description

L'action prévoit la réalisation de diagnostic de vulnérabilité sur bâtiments situés dans les zones réglementaires R et r du PPRSM et les zones indiquées en aléa fort à très fort sur l'AZI. Cette action sera proposée aux habitants, entreprises et bâtiments publics situés dans ces zones. On estime le nombre de bâtis à :

Département	Ille-et-Vilaine	Manche
Zonage	Zone R et r (PPRSM, 2016)	Aléa fort à très fort (AZI, 2017)
Nombre de bâtis	1500	500

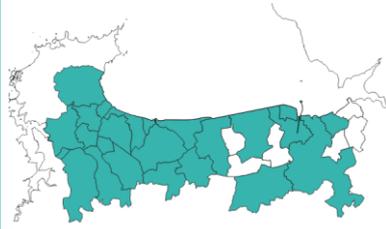
L'objectif de ce diagnostic est de lister les travaux et modifications nécessaires à la réduction de la vulnérabilité du bien. Ces recommandations pourront donner lieu à des travaux (actions 5-2 à 5-4). Il est également prévu un accompagnement des participants dans la mobilisation des subventions et les démarches administratives. L'action prévoit également la réalisation d'une campagne de communication afin de faire connaître le dispositif.

Conditions d'exécution

La réalisation de ces diagnostics ainsi que l'aide dans le montage des dossiers de demandes de subvention seront effectués par un prestataire externe. Un objectif de 200 diagnostics, correspondant à environ 10% des habitations éligibles est fixé, afin de tenir les délais imposés dans le PEP. Cette action pourra être reconduite dans le PAPI.

Indicateurs de suivi / réussite

- nombre de diagnostics réalisés
- nombre de diagnostics ayant entraîné des travaux

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2024-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 120 000 €

Sur la base d'une estimation de 600 € par diagnostic.

Financement

Etat (FPRNM) – 50 %

CD 35 – 22.5 %

Soit 30 % de 90 000 € (150 diagnostics)

CD 50 – 7.5 %

Soit 30 % de 30 000 € (50 diagnostics)

SML – 20 %

60 000 €

27 000 €

9 000 €

24 000 €

<p>Axe</p> <p>5</p> <p>Actions de réduction de la vulnérabilité</p>	<p>Action 5-2</p> <p>Travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti (particuliers)</p>
--	--

OBJECTIFS

- Réduire durablement la vulnérabilité des personnes et des biens
- Favoriser l'appropriation de la culture du risque d'inondation
- Respecter les dispositions émises dans le PPRSM du Marais de Dol

LIENS SLGRI

DESCRIPTION DE L'ACTION

↪ Contexte

Le PPRSM du Marais de Dol a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 août 2016. Il concerne 22 communes bretonnes du périmètre du PEP. Le PPRSM prévoyait alors plusieurs mesures de réduction de la vulnérabilité (création d'une zone refuge, rehausse des sols ...) et 5 ans pour réaliser les travaux nécessaires. Sur les communes normandes du PEP non intégrées au zonage du PPRSM, un Atlas des Zones Inondables réalisé par la DDTM 50 en 2017 a établi un zonage des différents niveaux d'aléas. La modélisation et les hypothèses de niveaux de la mer sont identiques pour les deux documents.

↪ Description

L'action prévoit la réalisation de travaux apparus nécessaires suites au diagnostic de vulnérabilité proposé dans l'action 5-1.

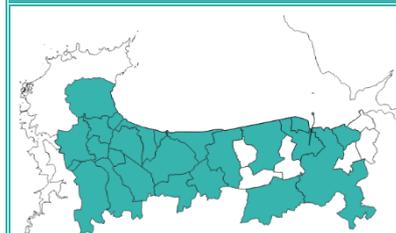
↪ Conditions d'exécution

La réalisation de ces travaux seront effectués par un prestataire externe. Un objectif de 75 chantiers, correspondant à 50% (moyenne nationale) des habitations éligibles au diagnostic. Cette action sera reconduite dans le PAPI.

↪ Indicateurs de suivi / réussite

- nombre de travaux réalisés

TERRITOIRE CONCERNÉ



MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL

2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT

↪ Coûts estimatifs TTC : 750 000 €

↪ Financement

Etat (FPRNM) - 80 %
Particuliers - 20 %

600 000 €
150 000 €

<p>Axe</p> <p>5</p> <p>Actions de réduction de la vulnérabilité</p>	<p>Action 5-3</p> <p>Travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti (entreprises de - 20 salariés)</p>
--	--

OBJECTIFS

- Réduire durablement la vulnérabilité des personnes et des biens
- Favoriser l'appropriation de la culture du risque d'inondation
- Respecter les dispositions émises dans le PPRSM du Marais de Dol

LIENS SLGRI

DESCRIPTION DE L'ACTION

↻ Contexte

Le PPRSM du Marais de Dol a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 août 2016. Il concerne 22 communes bretonnes du périmètre du PEP. Le PPRSM prévoyait alors plusieurs mesures de réduction de la vulnérabilité (création d'une zone refuge, rehausse des sols ...) et 5 ans pour réaliser les travaux nécessaires. Sur les communes normandes du PEP non intégrées au zonage du PPRSM, un Atlas des Zones Inondables réalisé par la DDTM 50 en 2017 a établi un zonage des différents niveaux d'aléas.

↻ Description

L'action prévoit la réalisation de travaux apparus nécessaires suites au diagnostic de vulnérabilité proposé dans l'action 5-1.

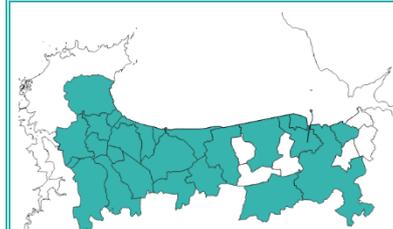
↻ Conditions d'exécution

La réalisation de ces travaux seront effectués par un prestataire externe. Un objectif de 20 chantiers est visé. Cette action sera reconduite dans le PAPI.

↻ Indicateurs de suivi / réussite

- nombre de travaux réalisés

TERRITOIRE CONCERNÉ



MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL

2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT

↻ Coûts estimatifs TTC : 200 000 €

↻ Financement

Etat (FPRNM) - 40 %
 Entreprises - 60 %

80 000 €
 120 000 €

<p>Axe</p> <p>5</p> <p>Actions de réduction de la vulnérabilité</p>	<p>Action 5-4</p> <p>Travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti (bâtiments publics)</p>
--	---

OBJECTIFS

- Réduire durablement la vulnérabilité des personnes et des biens
- Favoriser l'appropriation de la culture du risque d'inondation
- Respecter les dispositions émises dans le PPRSM du Marais de Dol

LIENS SLGRI

DESCRIPTION DE L'ACTION

↻ Contexte

Le PPRSM du Marais de Dol a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 août 2016. Il concerne 22 communes bretonnes du périmètre du PEP. Le PPRSM prévoyait alors plusieurs mesures de réduction de la vulnérabilité (création d'une zone refuge, rehausse des sols ...) et 5 ans pour réaliser les travaux nécessaires. Sur les communes normandes du PEP non intégrées au zonage du PPRSM, un Atlas des Zones Inondables réalisé par la DDTM 50 en 2017 a établi un zonage des différents niveaux d'aléas.

↻ Description

L'action prévoit la réalisation de travaux apparus nécessaires suites au diagnostic de vulnérabilité proposé dans l'action 5-1.

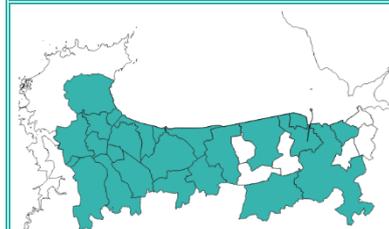
↻ Conditions d'exécution

La réalisation de ces travaux seront effectués par un prestataire externe. Un objectif de 10 chantiers est visé. Cette action sera reconduite dans le PAPI.

↻ Indicateurs de suivi / réussite

- nombre de travaux réalisés

TERRITOIRE CONCERNÉ



MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL

2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT

↻ Coûts estimatifs HT : 100 000 €

↻ Financement

Etat (FPRNM) - 50 %
Collectivités - 50 %

50 000 €
50 000 €

<p>Axe</p> <p>6</p> <p>Ralentissement des écoulements</p>	<p>Action 6-1</p> <p>Faisabilité d'un champ d'expansion des crues dans le marais noir</p>
--	---

OBJECTIFS

- Examiner la possibilité de réduction du risque d'inondation pour la hameau du Sillon à Lillemer
- Etudier l'aménagement des champs d'expansion des crues naturels de la Bruyère ou de Saint-Coulban

LIENS SLGRI

DESCRIPTION DE L'ACTION

➤ Contexte

Le site est un point bas du Marais et dans ce secteur deux risques inondations co-existent : le débordement de cours d'eau (eau douce) en cas de crue, l'inondation par submersion marine si une intrusion d'eau de mer se présente. Cette étude est contributrice à la protection des biens et des personnes vivants et travaillants dans le Marais de Dol. Le hameau du sillon est présent sur la commune de Lillemer et se trouve implanté entre les deux Marais noir de la Bruyère et de St Coulban. Ces deux marais sont ennoyés en période hivernale du fait des débits soutenus des cours d'eau. Le réseau de canaux y est complexe et les altitudes sont globalement très basses : autour de 2 m NGF pour les Marais noir contre 3.5 à 4 m NGF pour les habitations et les assainissements autonomes de ce hameau. La problématique était relativement visible ces dernières années lors des plus hautes eaux avec des systèmes d'assainissement défaillants et un risque pour les habitations si l'eau était montée plus haut.

➤ Description

L'étude consiste en une analyse de la faisabilité d'amélioration d'un champ d'expansion des crues sur la mare de Saint-Coulban ou sur la Bruyère (amélioration du fonctionnement). Pour cela, il devra être étudié plusieurs scénarios dont celui de dévier les eaux du Meulec vers la mare de St-Coulban et celles du Bief Jean vers la Bruyère.

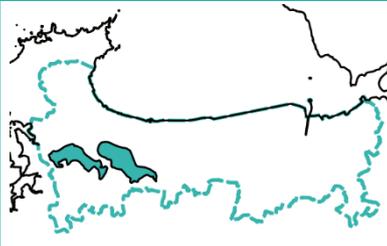
A terme, l'étude doit pouvoir dire s'il est possible de mettre en œuvre une action visant à optimiser le fonctionnement des champs d'expansion de crue et ainsi réduire le risque d'inondation d'un lotissement à Lillemer (dans le marais) ou si cette démarche est vaine par le contexte local (topo / sol / hydro...).

➤ Conditions d'exécution

Cette étude sera portée par le SBCDol en tant que structure GEMAPIENNE. Un bureau d'études sera recruté pour mener l'étude.

➤ Indicateurs de suivi / réussite

- Conclusions vis-à-vis de possibles actions.
- Engagement des poursuites de l'action dans le futur PAPI

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat des Bassins Côtiers de la Région de Dol de Bretagne (SBC Dol)
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2026

PLAN DE FINANCEMENT

➤ **Coûts estimatifs HT : 25 000 €**

➤ Financement

Etat (FPRNM) - 50 %	12 500 €
SBC Dol - 50 %	12 500 €

<p>Axe</p> <p>6</p> <p>Ralentissement des écoulements</p>	<p>Action 6-2</p> <p>Etude d'avant projet d'un aménagement hydraulique à Saint-Broladre</p>
--	---

OBJECTIFS

- Réduire le risque de débordement du Riscop sur le bourg de St Broladre
- Protéger les biens et les personnes en cas de crue violente ou hivernale

LIENS SLGRI

DESCRIPTION DE L'ACTION

➤ Contexte

Le bourg de Saint-Broladre a déjà fait l'objet d'inondations par le passé et notamment dans les années 2000 avec des dégâts sur le bâti existant. Le bourg est en fond de vallée et le bassin versant du Riscoop et son cours d'eau (du même nom) transitent par le bourg en limite avec le Marais de Dol. Le cours d'eau y est busé, les pentes en amont immédiat sont fortes ce qui peut tendre vers des crues conséquentes et violentes en cas d'orage.

➤ Description

Une étude de réduction du risque d'inondation sur le bourg de St-Broladre est aujourd'hui engagée par le SBCDol avec le recrutement d'un bureau d'étude agréé. Les résultats de cette étude sont attendus pour fin 2023.

L'action consisterait donc à s'appuyer sur les conclusions de cette étude afin de définir précisément le dimensionnement des actions utiles à la sécurité des biens et des personnes du bourg par réduction du risque inondation. Par actions, le SBCDol entend : reprises d'ouvrages, nouvel ouvrage, retrait de point noir, aménagement de bassin versant, etc...

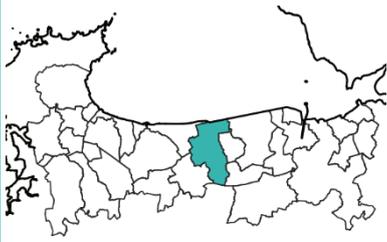
Cette étude devra permettre l'émergence d'un avant-projet complet de travaux (plan financier, CCTP technique, dossiers réglementaires validés ...).

➤ Conditions d'exécution

L'étude sera portée par le SBCDol. Un bureau d'études sera recruté. Une fois l'étude de conception réalisée, les travaux à prévoir seront intégrés dans le PAPI.

➤ Indicateurs de suivi / réussite

- Rendu de l'étude
- Programmation des travaux dans le PAPI

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat des Bassins Côtiers de la Région de Dol de Bretagne (SBC Dol)
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT

➤ Coûts estimatifs HT : 60 000 €

➤ Financement

Etat (FPRNM) - 50 %	30 000 €
SBC Dol - 50 %	30 000 €

<p>Axe</p> <p>6</p> <p>Ralentissement des écoulements</p>	<p>Action 6-3</p> <p>Etude de danger des aménagements hydrauliques du BV de Sains</p>
--	---

OBJECTIFS

- Acquérir des données précises à l'échelle du bassin versant concerné par les aménagements hydrauliques de Sains
- Développer la connaissance du rôle et le fonctionnement des aménagements hydrauliques sur les inondations
- Améliorer la surveillance et le suivi des aménagements hydrauliques pour une meilleure protection des populations

LIENS SLGRI

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Le secteur de Sains a été confronté à de graves inondations en lien avec des évènements orageux intenses en juin 1997 et mai 1999. Compte tenu du relief, ces intempéries ont provoqué d'importantes montées des eaux transformées en véritables torrents. Ces inondations soudaines ont causé des dégâts matériels importants. Le secteur a été reconnu « état de catastrophe naturelle » les 2 fois. Suite à cela, la volonté politique des élus locaux et de la DDAF de l'Ille et Vilaine a abouti à la réalisation d'une étude hydraulique confiée au bureau d'étude SEEGT au cours de l'année 2000. Un schéma directeur a permis de définir les principes d'aménagements et de gestion du BV. Ce sont 4 aménagements (arrêté d'autorisation du 15 juillet 2002), en création et en amélioration qui ont été réalisés :

- Zone de Chardrain-Ouest
- Zone de la villa
- Etang du Pissot
- Zone aval du Grand étang

Ces 4 aménagements protègent notamment un hameau situé en aval sur les communes de Pleines-Fougères.

Description

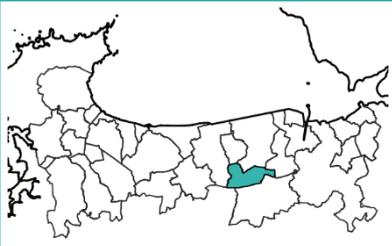
Le décret n°2015-526, du 12 mai 2015, dit décret « digues » cadre les obligations réglementaires liés aux ouvrages hydrauliques. La régularisation des aménagements hydrauliques de Sains, au vu de ce décret, passe par la réalisation d'une étude de danger relative à la sécurité et la sureté des ouvrages.

Conditions d'exécution

En tant que maître d'ouvrage, le SMCA assurera la commande et le suivi de l'EDD des aménagements hydrauliques présents sur la commune de Sains. Pour mener à bien cette mission un bureau d'étude agréé pour la sécurité des ouvrages hydrauliques sera au préalable choisi par ses soins.

Indicateurs de suivi / réussite

- Rendu de l'EDD
- Autorisation des aménagements hydrauliques

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Couesnon Aval (SMCA)
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2024-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 100 000 €

Financement

Etat (FPRNM) - 50 %
SMCA - 50 %

50 000 €
50 000 €

<p>Axe</p> <p>7</p> <p>Gestion des ouvrages de protection hydraulique</p>	<p>Action 7-1</p> <p>Etude de stabilité de la digue des Polders de l'Ouest dans un contexte de réduction des herbus</p>
--	---

OBJECTIFS

- Améliorer les connaissances des répercussions du RCM
- Proposer des solutions de sécurisation de la digue
- Assurer la protection des personnes et des biens

LIENS SLGRI

Consolider la connaissance des ouvrages concourant à la gestion du risque de submersion marine

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

La digue des Polders de l'Ouest est un digue de front de mer, construite au 20^e siècle après la création progressive des polders à l'ouest du Couesnon. Cette poldérisation de la plaine alluviale du Couesnon a été rendue possible après son endiguement. Depuis 2009, on note une diminution des herbus (environ 150m/an depuis 2015) qui s'étaient depuis développés au pied de la digue, côté mer. Ce recul peut être mis en relation avec l'action attendue du rétablissement du caractère maritime (RCM), dont la mise en œuvre a débuté en 2009 avec l'inauguration du barrage de la caserne sur le Couesnon.

Description

Cette étude interviendra après un post-doctorat réalisé par l'université de Caen, et demandé par l'Etablissement Public du Mont-Saint-Michel, gestionnaire du projet du RCM. Celui-ci doit dresser l'état des lieux de la sédimentation autour du Mont de 2009 à 2021.

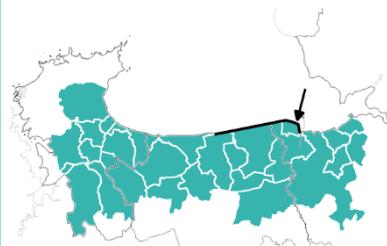
Suite à l'analyse de ces données, l'étude a pour objet de conclure sur la stabilité de la digue des Polders de l'Ouest selon les conditions de réduction des herbus présent à ses pieds, la divagation du Couesnon à proximité de la digue et les possible entrées d'eau saline sous-jacente ainsi que la structure géophysique de la digue. La modélisation des différents scénarios et le calcul de la stabilité de l'ouvrage (logiciel de type TALREN ou FLAC) issus des données du post-doctorat ou déjà acquises par le SML, devront proposer des solutions d'aménagement à mettre en œuvre afin de sécuriser la digue et protéger les biens et personnes.

Conditions d'exécution

Cette étude sera menée par un prestataire externe agréé. Elle pourra débuter dès la validation du PEP, en 2024 une fois le post-doctorat achevé (fin prévue en décembre 2024).

Indicateurs de suivi / réussite

- conclusion de l'étude
- avant-projet de travaux

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2024

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 60 000 €

Financement

Etat (FPRNM) - 50 %	30 000 €
SML - 50 %	30 000 €

<p>Axe</p> <p>7</p> <p>Gestion des ouvrages de protection hydraulique</p>	<p>Action 7-2</p> <p>Etude de sécurisation de la digue d'Ardevon</p>
--	--

OBJECTIFS

- Proposer des solutions de sécurisation de la digue
- Assurer la protection des personnes et des biens

LIENS SLGRI

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Lors de l'étude de dangers du système d'endiguement de la Baie du Mont-Saint-Michel il a été mis en avant un risque de glissement de la digue d'Ardevon. D'après l'arrêté d'autorisation du système d'endiguement datant du 30 juin 2022, le SML doit réaliser un avant-projet de travaux de sécurisation de cette digue.

Description

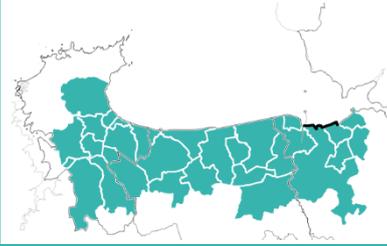
Cette étude devra donc, à partir des données analysées dans l'étude de dangers, proposer des solutions afin de sécuriser les zones de la digue sujette à des glissements et assurer la protection des personnes et des biens. Un stade d'avant-projet incluant les études socio-économiques et les autorisations environnementales sera alors demandé. Les travaux seront mis en œuvre dans le PAPI.

Conditions d'exécution

Cette étude sera menée par un prestataire externe agréé. Elle sera débutée dès validation du PEP afin de fournir un avant-projet de travaux en 2024, conformément aux prescriptions de l'arrêté du 30 juin 2022.

Indicateurs de suivi / réussite

- Avant-projet de travaux

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2024

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 50 000 €

Financement

Etat (FPRNM) - 50 %	25 000 €
SML - 50 %	25 000 €

Le plan de financement est susceptible d'évoluer en cas d'attribution d'une subvention au titre du Fonds Vert

<p>Axe</p> <p>7</p> <p>Gestion des ouvrages de protection hydraulique</p>	<p>Action 7-3a</p> <p>Etudes de faisabilité d'une rehausse des points bas du système d'endiguement : "les Nielles" à Saint-Méloir-des-Ondes</p>
--	---

OBJECTIFS

- Augmenter le niveau de protection du système d'endiguement
- Conforter les points bas et propices aux intrusions d'eau saline
- Prendre en compte les enjeux de la baie
- Assurer la protection des personnes et des biens

LIENS SLGRI

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Le système d'endiguement de la Baie du Mont-Saint-Michel est constitué de 4 digues contiguës qui s'étendent de Saint-Méloir-des-Onde (35) à Courtils (50). Ces 37 km de digues de front de mer ont été autorisés par arrêté inter-préfectoral le 30 juin 2022. Depuis, le SML souhaite entamer une réflexion de rehausse du système d'endiguement. La stratégie proposée vise le confortement et la rehausse de 5 points bas identifiés lors de l'étude de dangers du système d'endiguement, selon 2 scénarios : un comblement des points bas à une altitude arbitrairement choisie ou une rehausse à hauteur du niveau marin centennal. Ces 5 points sont traités dans les actions 7-3. Toutes les études intégreront une prise en compte des réglementations liées aux sites classés et des enjeux environnementaux de la zone d'étude.

Description

La zone "Des Nielles" à Saint-Méloir-des-Ondes correspond à une zone conchylicole à l'extrémité Ouest du système d'endiguement. L'ancienne digue de la Duchesse Anne a été arasée afin de permettre l'installation des infrastructures conchylicoles. La digue encore présente correspond aux parties les plus anciennes du système, construites au 13^e siècle. Cette zone constitue un point d'entrée facilité de l'eau en cas d'épisodes de submersion marine.

L'étude doit intégrer 2 scénarios d'aménagements sur les 1,5 km à 2 km environ concernés :

- une rehausse des parties basses à une altitude comprise entre 8,40 et 8,70m,
- une rehausse à 9m12 correspondant à l'aléa centennal.

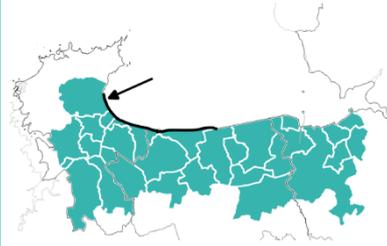
Un stade d'avant-projet incluant les études socio-économiques sera demandé.

Conditions d'exécution

La réalisation de cette étude nécessite le recrutement d'un prestataire ayant obtenu l'agrément concernant la sécurité des ouvrages hydrauliques

Indicateurs de suivi / réussite

- Avant-projet de travaux

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 50 000 €

Financement

Etat (FPRNM) - 50 %	25 000 €
CD 35 - 30 %	15 000 €
SML - 20 %	10 000 €

<p>Axe</p> <p>7</p> <p>Gestion des ouvrages de protection hydraulique</p>	<p>Action 7-3b</p> <p>Etudes de faisabilité d'une rehausse des points bas du système d'endiguement : Port mytilicole du Vivier-sur-Mer</p>
--	--

OBJECTIFS

- Augmenter le niveau de protection du système d'endiguement
- Conforter les points bas et propices aux intrusions d'eau saline
- Prendre en compte les enjeux de la baie
- Assurer la protection des personnes et des biens

LIENS SLGRI

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Le système d'endiguement de la Baie du Mont-Saint-Michel est constitué de 4 digues contiguës qui s'étendent de Saint-Méloir-des-Onde (35) à Courtils (50). Ces 37 km de digues de front de mer ont été autorisés par arrêté inter-préfectoral le 30 juin 2022. Depuis, le SML souhaite entamer une réflexion de rehausse du système d'endiguement. La stratégie proposée vise le confortement et la rehausse de 5 points bas identifiés lors de l'étude de dangers du système d'endiguement, selon 2 scénarios : un comblement des points bas à une altitude arbitrairement choisie ou une rehausse à hauteur du niveau marin centennal. Ces 5 points sont traités dans les actions 7-3. Toutes les études intégreront une prise en compte des réglementations liées aux sites classés et des enjeux environnementaux de la zone d'étude.

Description

La zone concernée correspond à une zone conchylicole située à proximité immédiate du bourg du Vivier-sur-Mer. La digue a été arasée pour permettre l'accès aux infrastructures. Aujourd'hui, la route remplace la digue. Les entrées d'eau sont favorisées et peuvent impacter les enjeux situés dans le bourg.

L'étude doit intégrer 2 scénarios d'aménagements sur les 800 m environ concernés :

- une rehausse des parties basses à une altitude compris entre 8,70 et 9m,
- une rehausse à 9m12 correspondant à l'aléa centennal.

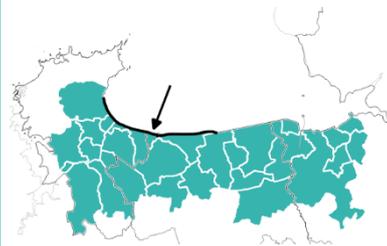
Un stade d'avant-projet incluant les études socio-économiques sera demandé.

Conditions d'exécution

La réalisation de cette étude nécessite le recrutement d'un prestataire ayant obtenu l'agrément concernant la sécurité des ouvrages hydrauliques

Indicateurs de suivi / réussite

- Avant-projet de travaux

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 50 000 €

Financement

Etat (FPRNM) - 50 %	25 000 €
CD 35 - 30 %	15 000 €
SML - 20 %	10 000 €

<p>Axe</p> <p>7</p> <p>Gestion des ouvrages de protection hydraulique</p>	<p>Action 7-3c</p> <p>Etudes de faisabilité d'une rehausse des points bas du système d'endiguement : Polder Bertrand</p>
--	--

OBJECTIFS

- Augmenter le niveau de protection du système d'endiguement
- Conforter les points bas et propices aux intrusions d'eau saline
- Prendre en compte les enjeux de la baie
- Assurer la protection des personnes et des biens

LIENS SLGRI

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Le système d'endiguement de la Baie du Mont-Saint-Michel est constitué de 4 digues contiguës qui s'étendent de Saint-Méloir-des-Onde (35) à Courtils (50). Ces 37 km de digues de front de mer ont été autorisés par arrêté inter-préfectoral le 30 juin 2022. Depuis, le SML souhaite entamer une réflexion de rehausse du système d'endiguement. La stratégie proposée vise le confortement et la rehausse de 5 points bas identifiés lors de l'étude de dangers du système d'endiguement, selon 2 scénarios : un comblement des points bas à une altitude arbitrairement choisie ou une rehausse à hauteur du niveau marin centennal. Ces 5 points sont traités dans les actions 7-3. Toutes les études intégreront une prise en compte des réglementations liées aux sites classés et des enjeux environnementaux de la zone d'étude.

Description

La zone basse concernée se situe sur la digue des Polders de l'Ouest à l'Est de la Chapelle Sainte-Anne, au niveau du polder Bertrand. Sur ce linéaire de digue 2 points bas (à chaque extrémité du polder Bertrand) ont été identifiés comme des zones de passage pour permettre aux moutons de prés-salés de rejoindre les herbus.

L'étude doit intégrer 2 scénarios d'aménagements sur les 500m environ concerné :

- une rehausse des parties basses à une altitude comprise entre 8,50 et 9m,
- une rehausse à 9m12 correspondant à l'aléa centennal.

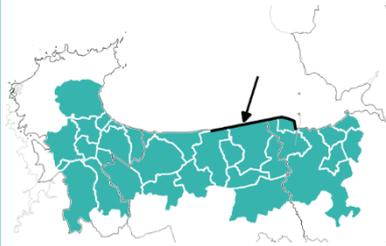
Un stade d'avant-projet incluant les études socio-économiques sera demandé.

Conditions d'exécution

La réalisation de cette étude nécessite le recrutement d'un prestataire ayant obtenu l'agrément concernant la sécurité des ouvrages hydrauliques

Indicateurs de suivi / réussite

- Avant-projet de travaux

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 10 000 €

Financement

Etat (FPRNM) - 50 %	5 000 €
CD 35 - 30 %	3 000 €
SML - 20 %	2 000 €

<p>Axe</p> <p>7</p> <p>Gestion des ouvrages de protection hydraulique</p>	<p>Action 7-3d</p> <p>Etudes de faisabilité d'une rehausse des points bas du système d'endiguement : "la Rive" à Pontorson</p>
--	--

OBJECTIFS

- Augmenter le niveau de protection du système d'endiguement
- Conforter les points bas et propices aux intrusions d'eau saline
- Prendre en compte les enjeux de la baie
- Assurer la protection des personnes et des biens

LIENS SLGRI

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Le système d'endiguement de la Baie du Mont-Saint-Michel est constitué de 4 digues contiguës qui s'étendent de Saint-Méloir-des-Onde (35) à Courtils (50). Ces 37 km de digues de front de mer ont été autorisés par arrêté inter-préfectoral le 30 juin 2022. Depuis, le SML souhaite entamer une réflexion de rehausse du système d'endiguement. La stratégie proposée vise le confortement et la rehausse de 5 points bas identifiés lors de l'étude de dangers du système d'endiguement, selon 2 scénarios : un comblement des points bas à une altitude arbitrairement choisie ou une rehausse à hauteur du niveau marin centennal. Ces 5 points sont traités dans les actions 7-3. Toutes les études intégreront une prise en compte des réglementations liées aux sites classés et des enjeux environnementaux de la zone d'étude.

Description

La zone de "La Rive" se trouve sur la digue d'Ardevon. A cet endroit, la digue forme une épingle à cheveux propice à la concentration d'eau de mer. Quelques habitations et commerces se trouvent directement derrière.

L'étude doit intégrer 2 scénarios d'aménagements sur les 65m environ concernés :

- une rehausse des parties basses à une altitude comprise entre 8,50 et 8,70m,
- une rehausse à 9m12 correspondant à l'aléa centennal.

Un scénario alternatif proposant un nouveau tracé de la digue sur 100 m pourra être demandé.

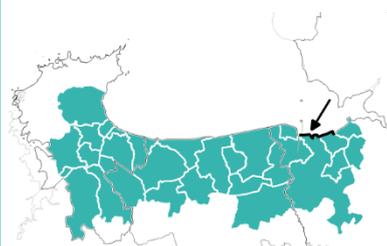
Un stade d'avant-projet incluant les études socio-économiques sera demandé.

Conditions d'exécution

La réalisation de cette étude nécessite le recrutement d'un prestataire ayant obtenu l'agrément concernant la sécurité des ouvrages hydrauliques

Indicateurs de suivi / réussite

- Avant-projet de travaux

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 35 000 €

Financement

Etat (FPRNM) - 50 %	17 500 €
CD 50 – 20 %	7 000 €
SML - 30 %	10 500 €

<p>Axe</p> <p>7</p> <p>Gestion des ouvrages de protection hydraulique</p>	<p>Action 7-3e</p> <p>Etudes de faisabilité d'une rehausse des points bas du système d'endiguement : parking du "Rivage" à Huisnes-sur-mer</p>
--	--

OBJECTIFS

- Augmenter le niveau de protection du système d'endiguement
- Conforter les points bas et propices aux intrusions d'eau saline
- Prendre en compte les enjeux de la baie
- Assurer la protection des personnes et des biens

LIENS SLGRI

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Le système d'endiguement de la Baie du Mont-Saint-Michel est constitué de 4 digues contiguës qui s'étendent de Saint-Méloir-des-Onde (35) à Courtils (50). Ces 37 km de digues de front de mer ont été autorisés par arrêté inter-préfectoral le 30 juin 2022. Depuis, le SML souhaite entamer une réflexion de rehausse du système d'endiguement. La stratégie proposée vise le confortement et la rehausse de 5 points bas identifiés lors de l'étude de dangers du système d'endiguement, selon 2 scénarios : un comblement des points bas à une altitude arbitrairement choisie ou une rehausse à hauteur du niveau marin centennal. Ces 5 points sont traités dans les actions 7-3. Toutes les études intégreront une prise en compte des réglementations liées aux sites classés et des enjeux environnementaux de la zone d'étude.

Description

Le parking du Rivage correspond à la zone de jonction entre les digues d'Ardevon et de la Guintre. A l'arrière du parking, un merlon a été constitué pour relier les digues et est utilisé par la voie verte qui arrive de la digue de la Guintre. Ce merlon est aujourd'hui trop bas et c'est la route départementale RD275 qui longe le parking, qui est incluse dans le système d'endiguement.

L'étude doit intégrer 2 scénarios d'aménagements sur les 200m environ concernés :

- une rehausse des parties basses à une altitude comprise entre 8,50 et 8,90m,
- une rehausse à 9m12 correspondant à l'aléa centennal.

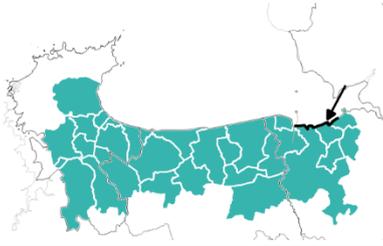
Un stade d'avant-projet incluant les études socio-économiques sera demandé.

Conditions d'exécution

La réalisation de cette étude nécessite le recrutement d'un prestataire ayant obtenu l'agrément concernant la sécurité des ouvrages hydrauliques

Indicateurs de suivi / réussite

- Avant-projet de travaux

TERRITOIRE CONCERNÉ

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Mixte du Littoral (SML) de la Baie du Mont-Saint-Michel
ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL
2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT

Coûts estimatifs HT : 35 000 €

Financement

Etat (FPRNM) - 50 %	17 500 €
CD 50 – 20 %	7 000 €
SML - 30 %	10 500 €